



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**Inventaire général
du patrimoine culturel**

Rhône-Alpes, Loire
Lézigneux
le Bourg

Ecole primaire de fille, de soeurs de la Croix, puis de soeurs de Notre-Dame-de-Fourvière, actuellement maison

Références du dossier

Numéro de dossier : IA42001346
Date de l'enquête initiale : 2006
Date(s) de rédaction : 2009
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : maison, école primaire
Genre du destinataire : de filles
Destinations successives : immeuble à logements

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales : 1984. E 321, 322

Historique

La maison d'école des soeurs de la Croix a été construite en 1854 à l'initiative de l'abbé Barthélemy Fond, curé de Lézigneux, par le maçon Thissier. Cette école assure l'instruction des filles, de 1854 à 1886 comme école publique, puis de 1886 à 1982 comme école privée et pensionnat. En 1870, le bâtiment est racheté au curé Fond par l'une des soeurs, puis est transmis par testament au sein de la communauté. L'enseignement est assuré par des soeurs de la Croix, puis des soeurs de Notre-Dame-de-Fourvière à partir de 1886. A partir de 1903, l'école traverse une période de troubles, lié à la suppression des écoles congréganistes. Malgré le soutien du conseil municipal aux religieuses de Lézigneux, les biens de la communauté sont récupérés par la congrégation de Notre-Dame-de-Fourvière. En 1916, le bâtiment est légué, par la soeur qui l'avait elle-même recueilli en succession, à la soeur enseignante, Catherine Favard, mais ce testament est attaqué par l'Etat. En 1921, grâce à Catherine Favard qui rachète l'école et la cède à la Société civile des écoles libres de Lézigneux, fondée à cette occasion, l'école a pu continuer à exister jusqu'en 1982. Le second bâtiment, destiné aux salles de classes, peut dater du début de cette période. Après 1982, les bâtiments sont transformés en salle de réunion et de catéchisme et en logements.

Période(s) principale(s) : 3e quart 19e siècle
Dates : 1854 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Thissier (maçon, attribution par source)

Description

L'école est formée de deux corps de bâtiment : le premier, à 2 étages, correspond à la maison des soeurs (bâtiment construit en 1854). Il est enduit, ce qui ne permet pas de voir la nature des matériaux (certainement du moellon de granite avec des encadrements en pierre de taille). Il est bâti sur une cave (accès par l'intérieur). Le second, de plan allongé et en rez-de-chaussée, abritait les classes et un théâtre. Il a des ouvertures à jambages de briques et linteaux de pierre de taille. Les toits sont à longs pans et couverts en tuile creuse. Plaque apposée sur le second bâtiment : SALLE / GABRIEL / FULCHIRON / PRETRE / 1967 / 1991.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : granite (?) ; enduit ; moellon (?)

Matériau(x) de couverture : tuile creuse

Étage(s) ou vaisseau(x) : 2 étages carrés, sous-sol

Élévations extérieures : élévation à travées

Type(s) de couverture : toit à longs pans

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Présentation

En 1853, le curé de Lézigneux, l'abbé Barthélemy Fond, prend la résolution de remplacer la communauté de Saint-Joseph "qui vient de tomber" par un établissement dont le but sera d'instruire les jeunes filles et de former un atelier des métiers de soierie. La commune lui accorde comme subvention le legs du curé Bouchet (mort en 1826) : 900 F destinés à l'instruction des pauvres de la commune. L'abbé Fond achète le terrain le 28 février 1854. En avril, une maison à usage d'école et d'habitation pour des religieuses y est bâtie, par le maçon Thissier (Gérossier, 1994, p. 63). Une religieuse originaire de Lézigneux, la soeur du Sacré-Coeur (Benoîte Chauve), deux soeurs de la congrégation de la Croix, du Puy (Séverine et Séraphine Serre), puis la soeur de la Croix (Jeanne Marie Cerisier, de Merle), qui est la seule à avoir son brevet d'enseignante, forment la communauté, ensuite rejointe par deux autres religieuses originaires de Lézigneux. C'est une communauté autonome vivant sous la direction spirituelle du curé, où chaque religieuse administre elle-même ses biens ; le domaine hérité de ses parents par Benoîte Chauve assure le revenu principal de la communauté. L'enseignement des religieuses constitue en fait l'école publique de fille de la commune. Le 26 avril 1870, Jeanne Marie Cerisier achète "en son nom personnel" la maison de la communauté au curé Fond, pour 5000 F : "une maison d'habitation avec cour, bâtiments qui en dépendent et un jardin contigü, situé au bourg de Lézigneux, joignant le matin le cuveau de Jean-Claude Poncet" (le curé rembourse alors les 900 F d'aide allouées par la commune à ce projet en 1853). La commune accepte Jeanne Marie Cerisier comme institutrice des filles à condition de ne payer rien d'autre que la rétribution scolaire et que l'école aura lieu au bourg dans les bâtiments qui appartiennent aux soeurs de la Croix. En 1886, sur ordre de l'archevêque, elles doivent s'affilier à une congrégation régulièrement érigée : le chanoine Peurière, curé de la collégiale de Montbrison, leur conseille la congrégation de Notre-Dame-de-Fourvière (Gérossier, 1994, p. 63). La congrégation envoie dès lors des religieuses pour assurer l'instruction. Il y a une cinquantaine d'élèves, mais leur nombre chute à la fin des années 1880 (loi Ferry). A partir de la rentrée de 1886, l'école publique de filles doit cependant cesser d'être dirigée par une religieuse (elle appartient à une congrégation non reconnue). Cette école, désormais confiée à une institutrice laïque, est transférée dans l'ancienne école de garçons. Le 18 juillet 1886, Marie Cerisier remplit donc une déclaration d'ouverture d'école primaire libre de filles. En 1891, l'école est déclarée avec pensionnat. En 1897, il y a deux classes. Les biens des religieuses sont légués d'une religieuse à l'autre à l'intérieur de la communauté. En 1894-1895, une partie passe à une religieuse venant de la congrégation de Fourvière. Elle vend la majorité des parcelles et confie l'argent au maire, Justin Dusser, afin qu'il soit placé.

En 1903, le préfet notifie un refus d'autorisation à la directrice de l'école de filles (en vertu de la nouvelle loi qui contraint à la fermeture des écoles congréganistes). Le conseil municipal lui demande de surseoir à cette fermeture, car l'école convient aux habitants et est gratuite pour la municipalité. Craignant la spoliation de l'établissement, l'une des soeurs envoyées par Notre-Dame-de-Fourvière dépose alors les titres des valeurs appartenant à la communauté à la maison mère à Lyon, ce qui provoque des protestations des religieuses originaires de Lézigneux. Elles vont demander l'aide du maire Dusser, qui réclame à la congrégation de Fourvière de restituer le capital de la maison de Lézigneux ; la congrégation refuse, mais alloue une subvention annuelle à l'école de Lézigneux (Crozet et alii, 2003, p. 60 sq). Le conseil municipal continue de soutenir l'école des soeurs : en 1909, un avis favorable est donné au maintien des religieuses de Notre-Dame de Fourvière dans leur établissement de Lézigneux ; elles instruisent les enfants, soignent les malades et secourent les indigents.

En 1916, la soeur propriétaire de la maison d'école (que lui a léguée Marie Cerisier) décède en la léguant à une autre religieuse, Catherine Favard, institutrice depuis 1904. Cependant le testament est contesté par le fisc, et l'école mise sous séquestre, puis mise en liquidation comme bien appartenant à la congrégation de Fourvière, malgré les démarches du nouveau curé. Finalement, Catherine Favard rachète l'école lors de sa vente, puis la cède à la Société civile des écoles libres de Lézigneux, fondée en 1921. L'école peut ainsi continuer d'exister.

A partir d'une date inconnue ce sont des religieuses de Notre-Dame-de-Chambriac (Usson-en-Forez) qui tiennent l'établissement. En 1966, le nouveau curé, l'abbé Fulchiron, fait agrandir et transformer une partie du bâtiment pour y accueillir les filles pensionnaires de l'école de la Madeleine à Montbrison (et des colonies de vacances l'été).

L'école ferme en 1982. Une partie des bâtiments a été conservée par l'association Saint-Martin, fondée à cette époque, comme salle de réunion et de catéchisme ; le reste a été transformé en logements.

Références documentaires

Documents d'archive

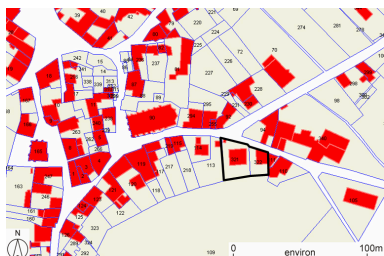
- **AD Loire. Série 2 E : 2, N°1. Délibérations du conseil municipal. 6 janvier 1834-13 novembre 1879.**
AD Loire. Série 2 E : 2, N°1. Délibérations du conseil municipal. 6 janvier 1834-13 novembre 1879.
Délibération du 23 janvier 1853. Le curé a pris la résolution de remplacer la communauté de Saint-Joseph « qui vient de tomber » par un établissement dont le but sera l'instruction des jeunes filles et de former un atelier des métiers de soierie. La commune lui accorde 900 F d'aide.
- **AD Loire. Série 2 E : 2, N°1. Délibérations du conseil municipal. 6 janvier 1834-13 novembre 1879.**
AD Loire. Série 2 E : 2, N°1. Délibérations du conseil municipal. 6 janvier 1834-13 novembre 1879.
Délibération du 6 novembre 1855. L'entrepreneur est sur le point d'achever les réparations de l'école de garçons ; il demande paiement, et la commune n'a en caisse que les 900 F promis en 1853 au curé pour l'aider 'dans la bâtisse d'une maison d'école qu'il veut construire' pour les filles, mais seulement l'année suivante. Le conseil municipal demande à pouvoir détourner ces 900 F pour payer l'entrepreneur.
- **AD Loire. Série 2 E : 2, N°1. Délibérations du conseil municipal. 6 janvier 1834-13 novembre 1879.**
AD Loire. Série 2 E : 2, N°1. Délibérations du conseil municipal. 6 janvier 1834-13 novembre 1879.
Délibération du 17 mai 1870. L'établissement de religieuses fondé par le curé de Lézigneux vient d'être vendu ; le curé rembourse alors 900 F d'aide allouées par la commune à ce projet en 1853.
- **AD Loire. Série 2 E : 2, N°1. Délibérations du conseil municipal. 6 janvier 1834-13 novembre 1879.**
AD Loire. Série 2 E : 2, N°1. Délibérations du conseil municipal. 6 janvier 1834-13 novembre 1879.
Délibération du 4 décembre 1871. Demande d'une religieuse (soeur Marie de la Croix) demeurant au bourg pour être acceptée comme institutrice des filles. Le conseil accepte à condition de ne payer rien d'autre que la rétribution scolaire et que l'école aura lieu au bourg dans les bâtiments qui appartiennent aux religieuses (soeurs de la Croix) dont cette soeur fait partie. Autorisation renouvelée en septembre 1871.
- **AD Loire. Série O : 1033. Lézigneux. Délibération du conseil municipal, 4 décembre 1871. Soeur**
AD Loire. Série O : 1033. Lézigneux. Délibération du conseil municipal, 4 décembre 1871. Soeur Marie de la Croix est acceptée comme institutrice, à condition que ce poste ne coûte que la rétribution scolaire à la commune et que l'école soit tenue au bourg dans la maison que possèdent les religieuses (pour laquelle le conseil municipal ne paye pas de loyer). Mais le préfet refuse.
- **AC Lézigneux. Registre des délibérations de la commune de Lézigneux, 2 février 1880-17 octobre 1886**
AC Lézigneux. Registre des délibérations de la commune de Lézigneux, 2 février 1880-17 octobre 1886 (n°3).
Délibération du 22 novembre 1885. Aucun loyer n'est dû aux congrégations dirigeant une école communale si les bâtiments donnés ou légués sont affectés spécialement à la tenue d'une école. Puis lecture de l'acte d'achat de l'immeuble appartenant aux religieuses des soeurs de la Croix dirigeant l'école communale de filles au bourg : 'Jeanne Marie Cerisier, en religion soeur Marie de la Croix... acquérant en son nom personnel une maison d'habitation avec cour, bâtiments qui en dépendent et un jardin contigü, situé au bourg de Lézigneux, joignant le matin le cuvage de Jean-Claude Poncet'. immeuble vendu par M. Font, 5 000 F, le 26 avril 1870.
- **AC Lézigneux. Boîte Ecoles. Liasse Ecole de filles-école libre. Lettre du sous-préfet de Montbrison**
AC Lézigneux. Boîte Ecoles. Liasse Ecole de filles-école libre. **Lettre du sous-préfet de Montbrison du 1er juillet 1886.** A partir de la rentrée de 1886, l'école publique de filles doit cesser d'être dirigée par une religieuse (elle appartient à une congrégation non reconnue). Cette école, désormais confiée à une institutrice laïque, doit être transférée dans l'ancienne école de garçons (actuellement louée). L'école de filles est actuellement établie dans un bâtiment appartenant à l'institutrice.
- **AC Lézigneux. Boîte Ecoles. Liasse Ecole de filles-école libre. Déclaration signée du maire, sur**
AC Lézigneux. Boîte Ecoles. Liasse Ecole de filles-école libre. **Déclaration signée du maire, sur papier libre.** L'institutrice congrégationniste Marie Cerisier exerce la profession d'institutrice libre dans la commune à partir du 1er octobre 1886.

- **AC Lézigneux. Boîte Ecoles. Liasse Ecole de filles-école libre. Cahier de déclaration d'ouverture**
AC Lézigneux. Boîte Ecoles. Liasse Ecole de filles-école libre. **Cahier de déclaration d'ouverture d'école primaire de filles**, le 18 juillet 1886, par Marie Cerisier, qui a été institutrice communale à Lézigneux de 1870 à 1886. en 1891, l'école est déclarée avec pensionnat. En 1897, elle a 2 classes.
- **AC Lézigneux. Registre des délibérations de la commune de Lézigneux, 2 septembre 1894-8 novembre 1914 (n°5). Délibération du 13 août 1903.** Le préfet a notifié un refus d'autorisation à la directrice de l'école de filles (congréganiste). Le conseil municipal lui demande de surseoir à cette fermeture, car l'école convenait aux habitants et était gratuite pour la municipalité.
- **AC Lézigneux. Registre des délibérations de la commune de Lézigneux, 2 septembre 1894-8 novembre 1914 (n°5). Délibération du 2 mars 1909 [sic].** Avis favorable au maintien des religieuses de Notre-Dame de Fourvière dans leur établissement de Lézigneux. Elles instruisent les enfants, soignent les malades et secourent les indigents.

Bibliographie

- **GEROSSI, Paul. Il était une fois Lézigneux. Feurs : imprimerie Créa, 1994**
GEROSSI, Paul. **Il était une fois Lézigneux.** Feurs : imprimerie Créa, 1994
p. 63-65.
- **CROZET, Jean-Paul. GEROSSI, Paul. ROMESTAING, Rachel. Lézigneux et ses écoles au XXe siècle.**
CROZET, Jean-Paul. GEROSSI, Paul. ROMESTAING, Rachel. **Lézigneux et ses écoles au XXe siècle.**
Lézigneux, 2003
p. 59-114

Illustrations



Plan de situation, sur fond de plan cadastral, section E, échelle originale 1:1250. Source : Direction générale des Finances Publiques - Cadastre ; mise à jour : 2009.
Dess. Caroline Guibaud
IVR82_20114200049NUD



Vue d'ensemble de la maison des soeurs.
Phot. Thierry Monnet
IVR82_20094200088NUCA



Vue d'ensemble du bâtiment des classes et du théâtre, actuellement salle Gabriel Fulchiron.
Phot. Thierry Monnet
IVR82_20094200089NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation de la commune de Lézigneux (IA42001503) Lézigneux

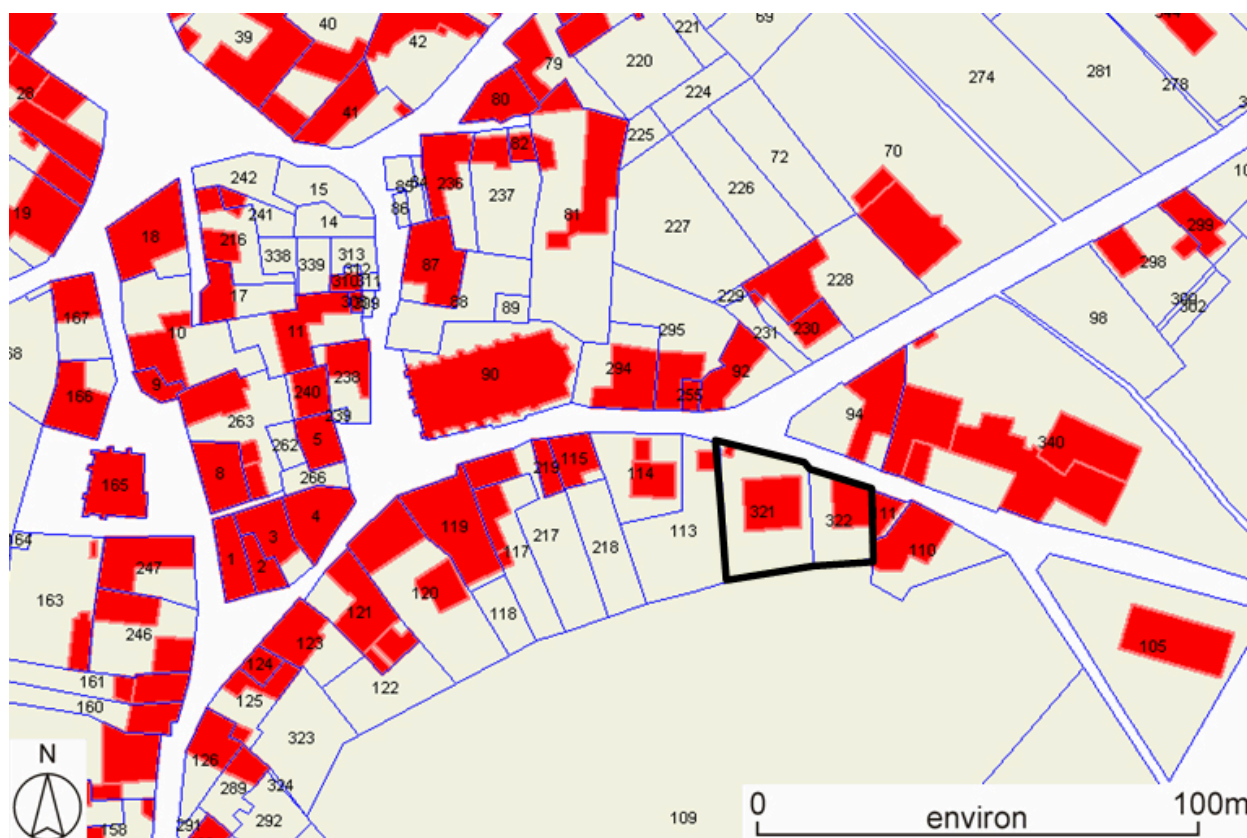
Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Village de Lézigneux (IA42002256) Lézigneux

Auteur(s) du dossier : Caroline Guibaud, Thierry Monnet

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil général de la Loire



Plan de situation, sur fond de plan cadastral, section E, échelle originale 1:1250. Source : Direction générale des Finances Publiques - Cadastre ; mise à jour : 2009.

IVR82_20114200049NUD

Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud

Technique de relevé : reprise de fond ;

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ministère des finances, CIDEF, Service du cadastre
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble de la maison des soeurs.

IVR82_20094200088NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2006

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble du bâtiment des classes et du théâtre, actuellement salle Gabriel Fulchiron.

IVR82_20094200089NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2006

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation